

FICHE DISCIPLINE : CUIVRE

TROMPETTE

A quel âge commencer ?

A partir de 8 ANS minimum.

De quoi vais-je avoir besoin ?

1 pupitre

1 instrument (compter minimum 600 €) à acheter dès la 2^o ou 3^o année.

Porte-vues et CAHIER DE MUSIQUE

Une méthode

Le Conservatoire propose-t-il une location la première année ?

Oui, en fonction du stock du parc instrumental et des demandes, voire la deuxième année. Certains magasins du commerce le proposent également.

Dans tous les cas il est important de rencontrer l'enseignant pour avoir plus de détails.

Quelle implication est demandée ?

Pouvoir s'entraîner quotidiennement, être assidu à l'ensemble des cours, et participer aux auditions, concerts et spectacles de l'école.

Chaque enseignant précisera la méthode de travail et les exigences requises.

Un appareil dentaire est incompatible avec la pratique de la trompette

Comment l'enseignement est-il organisé ?

Les cours commencent courant septembre et suivent le calendrier scolaire.

Un « cursus » d'études regroupe plusieurs disciplines (par exemple Formation musicale/Pratique collective chorale ou orchestre, cours d'instrument ou chant)

Le Règlement des études apporte tous les détails de cette organisation.

Qui sont les enseignants ?

Jean-Claude RELAVE

Nicolas PLANCHON

